

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DECISION PRISE PAR SUBDELEGATION
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

FORUM SPORT SANTÉ ENVIRONNEMENT
2021 - CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ADAPEI

Direction Ressources - Secrétariat
des assemblées
Numéro : 2021-D-209

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- VU, la délibération n°2021.01.19 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2021,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du forum sport santé environnement qui se tiendra les 4 et 5 septembre 2021, est approuvée la convention de partenariat entre l'ADAPEI Charente, située 25 rue Chabernaud 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC et GrandAngoulême.,.

Article 2 – La convention prévoit que l'ADAPEI Charente met à disposition de GrandAngoulême la somme de 500 € et participe au challenge sportif "courir ensemble".

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir des espaces publicitaires lors de la manifestation.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **- 3 AOUT 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **- 4 AOUT 2021**
Publié ou notifié,
Le **- 4 AOUT 2021**